

## Quelques définitions

### Précarité

*« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.*

*Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »<sup>1</sup>*

### Pauvreté

*« On ne peut approcher la pauvreté qu'en utilisant divers indicateurs . Les indicateurs de type monétaire (salaires, revenus) pris isolément sont vivement contestés, mais, croisés avec d'autres indicateurs (logement, emploi, santé...) ils donnent une idée précise des caractéristiques des familles touchées par un cumul de facteurs de pauvreté. »<sup>2</sup>*

« Caractérise la situation d'individus, de groupes, démunis de ressources jugées essentielles et se trouvant dans une grande précarité.

De nombreuses tentatives ont été faites pour définir un minimum vital fondé sur la satisfaction des besoins physiologiques. Cependant, il est difficile de définir la pauvreté dans l'absolu ; c'est une notion généralement considérée comme relative et qu'on rapporte à une norme standard variable selon les époques et les sociétés : être pauvre ne signifie pas la même chose aux Etats-Unis et en Inde ; en France, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.<sup>3</sup>

### Pauvreté extrême

On ne dispose pas dans la littérature de définition bien que ce vocabulaire soit régulièrement rencontré.

On ne dispose que d'indicateurs pouvant permettre de la définir<sup>4</sup> :

\* La pauvreté héritée ou existant depuis très longtemps,

---

<sup>1</sup> J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p 14.

<sup>2</sup> Bloc notes de l'Observatoire Economique de Paris, INSEE, Paris, Journal Officiel, 1987.

<sup>3</sup> ECHAUDEMAISON. CD. Dictionnaire d'économie et des sciences sociales., Paris, Nathan, 1989, 218 p.

<sup>4</sup> Haut Comité de Santé Publique, Actualité et dossier en santé publique, N° 5, Septembre 1995.

- \* Une accumulation et une combinaison de difficultés telles que chômage, logement, éducation,
- \* L'appartenance à une population autochtone ou à un groupe vivant dans le pays d'accueil depuis plus de dix ans ; l'histoire personnelle et collective ;
- \* Le sentiment de différence, d'exclusion ou de marginalisation.

## **Exclusion**

Terme paradoxal. Le préfixe « ex » : hors de, devrait limiter aux individus qui, faisant partie d'un groupe en sont rejetés, alors que « *cludere* » signifie fermer et permet d'étendre la signification du mot également à l'interdiction et au rejet de ceux qui n'en font pas partie. On considère ainsi comme exclus non seulement les membres soumis à une procédure prévue et directe de rejet (exemple : les exclus du PCF) mais également ceux qui sont exclus indirectement, parce qu'ils ne possèdent pas les mêmes droits ou ne peuvent participer aux mêmes activités que les autres. (exemple : immigrés, handicapés).<sup>5</sup>

Qui est donc l'exclu à l'état « brut » ? se demande le Dr Maisondieu<sup>6</sup> et il dit : « *Celui qui n'est pas un malade, un immigré, un drogué, un alcoolique ou un délinquant ; celui qui n'est pas ou plus un chômeur indemnisé [...]. Etre exclu c'est donc bien ne compter pour rien. Et c'est à partir de ce rien de valeur que se construit l'exclu moderne.*

*Le nouvel exclu n'est que le fruit de son extrême dévalorisation qui le disqualifie comme sujet inestimable. »*

## **Un effet de catégorisation**

Selon le rapport Paugam<sup>7</sup> les publics démunis sont le plus souvent définis par les dispositifs d'aide dans lesquels ils sont pris en charge. Ainsi :

En amont du dispositif, on désignera les populations fragiles ou vulnérables, c'est à dire ceux qui sont susceptibles de rentrer dans le dispositif de prise en charge s'ils perdent une des sécurités essentielles.

En aval du dispositif, on parlera des exclus, ceux qui pour telles ou telles raisons ne sont pas dans le dispositif d'aide ou de prise en charge, par exemple les moins de 25 ans pour le RMI (revenu minimum d'insertion), les étrangers en situation irrégulières etc...

Le rapport Paugam nous montre aussi les conséquences perverses mais fidèles à la réalité de ce type de catégorisation. En effet, on constate que tout dispositif déclenche trois niveaux :

Un niveau de « captation » de prise en charge des publics dont les caractéristiques cadrent avec les critères d'appartenance au dispositif en question.

---

<sup>5</sup> Lexique des sciences sociales, M.GRAWITZ, Paris, Dalloz, 1991, 19 p.

<sup>6</sup> MAISONDIEU. J. La fabrique des exclus. Paris. Bayard. 1997. p 19, p21.

Un niveau de « pré-disposition », c'est à dire que les publics cumulent les critères de fragilité les disposant à entrer dans le dispositif.

Un niveau « d'exclusion » pour ceux qui devraient pouvoir bénéficier du dispositif mais qui ne recourent pas les critères requis.